

**INSPECTION des SERVICES  
d'INCENDIE et de SECOURS**

Nice, le 15 Mars 1957 195

~~Bureau~~ ~~Cabinet~~ du Préfet

10, Rue de la Préfecture, Nice

TÉLÉPH. X 869-21 & 27

**L'INSPECTEUR DÉPARTEMENTAL**

à Monsieur P. MOLINARI

Ingénieur en Chef

de la Ville de MENTON

MB/MP

Objet : Plan de défense départemental contre les incendies de forêts.

Référ. : Votre lettre PM/JS en date du 3 mars 1957.

Cher Monsieur,

L'Inspecteur Départemental,

Répondant à votre lettre citée en référence il me paraît utile de vous rappeler d'abord la genèse de cette affaire.

Les commissions compétentes ont bien voulu accepter mes propositions relatives au choix des emplacements des 10 premiers réservoirs pour l'installation desquels un crédit total de 5.000.000 Fr a été accordé. Les emplacements reconnus favorables dépassant le nombre d'une centaine pour l'ensemble du département, c'était, me semble-t-il, une faveur que d'avoir retenu en première urgence celui qui intéressait votre commune.

Vous connaissez le principe du fonctionnement de ces réservoirs : devant servir, par puisage, à l'alimentation de nos engins en cas d'incendie de forêts, ils sont préalablement remplis soit, d'une façon continue, par le filet d'eau d'une source ou d'un petit ruisseau, soit à défaut, au début de la saison chaude, par l'apport du contenu de camions-citernes.

Le coût moyen, assez largement évalué, d'un de ces réservoirs (métallique ou en ciment armé) est de 500.000 Fr environ, ce qui nous a permis de prévoir la construction de 10 réservoirs semblables avec notre crédit actuel.

Par ailleurs, l'arrosage journalier des immondices, durant toute la période estivale, est une élémentaire mesure de précaution pour réduire les graves dangers d'incendie que présente le dépôt d'ordures ménagères de la ville de MENTON. Cette opération n'étant pratiquement réalisable qu'avec un réservoir débitant de l'eau sous pression, vous aviez bien voulu trouver judicieuse l'idée que je vous avais soumise de lier les solutions des deux problèmes en installant l'un de nos 10 réservoirs à proximité immédiate de votre dépôt d'ordures et suffisamment en contre-haut pour que la pression d'eau, nécessaire pour l'arrosage, fut créée.

.../...